



PANNECÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pannecé, dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des sources de l'Espace des Fontaines de Pannecé compte tenu des risques sanitaires sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CLAUDE, Maire.

Etaient présents : CLAUDE Jean-Michel, Maire

LHÉRIAU Marie-Thérèse - Stéphane BONNIER - HOUARD Karine - LE ROCH Morgan, Adjoints

ZAWISTOWSKI Yannick – LEHY Rodolphe – Cécile ALBERT - CERCLE Guillaume - CADOREL Pauline BOULO Stéphanie

DURAND Martine - LANOE Carole, Conseillers Municipaux

Etaient absents et excusés :

- David GAUTRET a donné pouvoir à Cécile ALBERT

- Sylvain DESORMEAUX

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Secrétaire de séance : Yannick ZAWISTOWSKI

## 2021-67 AVIS ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'enquête publique aura lieu du mardi 16 novembre 2021 à 9h00 au vendredi 17 décembre inclus à 17h00. Le dossier d'enquête publique est accessible, pendant toute la durée de l'enquête via le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://projet-abrogation-dta-estuaire.enquetepublique.net> et sur les sites Internet des services de l'État en Loire-Atlantique <http://www.loire-atlantique.gouv.fr> et en Maine-et-Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr>.

Monsieur le Maire présente les raisons de l'abrogation de cette directive territoriale. C'est une directive de 2006 devenue obsolète qui incluait des projets non aboutis entre autres l'aéroport de Notre Dame des landes, la centrale de Cordemais et l'extension d'un port.

Compte tenu de la complexité du dossier et la commune n'étant pas vraiment concernée par cette directive, il propose aux membres du Conseil Municipal de s'abstenir sur un éventuel avis.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité s'abstient de donner un avis sur l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'Estuaire de la Loire.

Fait à PANNECÉ,  
Les jours, mois et an susdits,  
Le Maire,  
Jean-Michel CLAUDE

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
Publié ou notifié le 8.12.21  
Le Maire,  
Jean-Michel CLAUDE



MAIRIE de PANNECÉ- 234 rue du Stade 44440 PANNECE

Tél : 02 40 97 21 07/Fax : 02 40 97 25 81

Mail secrétariat : [compa@pannece.fr](mailto:compa@pannece.fr)

COMMUNE  
MEMBRE

